"Rejet des recours contre un permis de construire à Saint-Vincent-sur-Graon pour défaut d'intérêt à agir des requérants"

Résumé:

Monsieur et Madame G... ne voulaient pas que la maison de M. et Mme F... soit construite près de chez eux et ils ont demandé de l'argent. Mais le juge a dit que leur maison est trop loin pour que la construction les gêne. Alors, ils ne peuvent pas arrêter la construction. Le juge a aussi dit que Monsieur et Madame G... doivent payer 750 euros à la ville et 750 euros à M. et Mme F... parce qu'ils n'ont pas gagné.

La demande :

- Monsieur et Madame G... ne sont pas contents. Ils ne veulent pas qu'une nouvelle maison soit construite près de chez eux.
- Le maire de la ville a dit oui pour construire cette maison.
- Monsieur et Madame G... demandent à un juge d'arrêter la construction.
- Ils veulent aussi que la ville leur donne de l'argent.
- La ville a répondu pour dire pourquoi elle pense que la construction est une bonne idée.

La solution:

- Hugo, M. et Mme G... ont eu un problème avec la commune de Saint-Vincent-sur-Graon et avec M. et Mme F...
- Ils ont demandé à une sorte de grand groupe de personnes de décider qui avait raison.
- Ce grand groupe a dit que M. et Mme G... n'avaient pas raison.
- Maintenant, M. et Mme G... doivent donner de l'argent.
- Ils doivent donner 750 euros à la commune de Saint-Vincentsur-Graon.
- Ils doivent aussi donner 750 euros à M. et Mme F...
- C'est parce que le grand groupe a suivi une règle spéciale pour décider ça.
- C'est tout ce qui s'est passé.

Les raisons:

- Hugo, M. et Mme G... voulaient arrêter la construction d'une maison pour M. et Mme F... parce qu'ils pensaient que ça gênerait chez eux.
- Mais leur maison est loin, il y a une route, d'autres terrains et un cimetière entre les deux maisons.
- Il y a aussi des arbres qui cachent la vue.
- La maison de M. et Mme F... est petite et pas très haute.
- Le juge a dit que M. et Mme G... n'étaient pas assez proches pour être gênés par la construction.
- Donc, ils ne peuvent pas arrêter la construction.
- M. et Mme G... doivent aussi donner de l'argent pour les frais de la commune et de M. et Mme F... parce qu'ils ont perdu.

« Cette explication ne remplace pas la consultation de la décision de justice originale qui seule fait foi ».